

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE
ET RURAL DU PAYS DES MARAIS
FEUGERES – MARCHESIEUX – ST MARTIN D'AUBIGNY**

Séance du 29 février 2012

L'an deux mil douze, le vingt-neuf février, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Joëlle LEVAVASSEUR.

Présents : Joëlle LEVAVASSEUR, Philippe LHULLIER, René LAMAZURE, , Françoise COHEN, Michèle BIARD, Rémi CUCU, Bruno HAMEL, , Rose-Marie LELIEVRE, Roland LEPUISSANT, Stéphanie TAPIN

Absents excusés : Marie-Noëlle HOUSSIN (donne procuration à Mme COHEN Françoise), Jacques VANTOMME

Délibération N° 2012- 02- 07 Compte Administratif 2011 – Budget Principal

Le Conseil Syndical , légalement convoqué s'est assemblé à la Mairie de St Martin D'Aubigny, sous la Présidence de Mr LAMAZURE René, Vice Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Madame la Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés	6 166.09			7 513.65		1 347.56
Résultats affectés						
Opérations de l'exercice	365.17	9 439.09	21 319.49	2 9841.14	21 684.66	39 280.23
TOTAL	6 531.26	9 439.09	21 319.49	37 354.79	21 684.66	40 627.79
Résultats de clôture		2 907.83		16 035.30		37 886.26
Reste à réaliser	4 834.00	1 100.00			4 834.00	1 100.00
TOTAUX CUMULES	11 365.26	10 539.09	21 319.49	37 354.79	26 518.66	41 727.29
RESULTATS DEFINITIFS	826.17			16 035.30		15 209.13

Le comité syndical, à l'unanimité,
ACCEPTÉ le compte administratif présenté par René LAMAZURE, vice président, dressé par Joëlle LEVAVASSEUR, Présidente

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés	1 023.09				1 023.09	
Résultats affectés						
Opérations de l'exercice	73 693.47	29 182.00	102 875.47	112 263.77	176 568.94	141 445.77
	74 716.56	29 182.00	102 875.47	112 263.77	177 592.03	141 445.77
Résultats de clôture	45 534.56			9 388.30	36 146.26	
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES	74 716.56	29 182.00	102 875.47	112 263.77	177 592.03	141 445.77
RESULTATS DEFINITIFS	45 534.56			9 388.30	36 146.26	

Le comité syndical, à l'unanimité,
 ACCEPTE le compte administratif présenté par René LAMAZURE, vice président, dressé par Joëlle LEVAVASSEUR, Présidente

BUDGET SIATR

Le comité syndical, à l'unanimité,
 Après s'être fait présenter le budget primitif du Syndicat et de son budget annexe, la zone artisanale de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'assemblée :

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2/ Statuant sur l'exécution du budget 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que les comptes de gestion du Syndicat et son budget annexe, la zone artisanale, dressé, pour l'exercice 2011, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération N° 2012- 02- 10 - Affectation du résultat Budget Principal

BUDGET SIATR

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2011

Madame la Présidente rend compte au comité syndical des résultats de l'exercice 2011

Ces résultats font apparaître

⇒ Dans la section de fonctionnement, un excédent de 8 521.65 €
⇒ Dans la section d'investissement, un excédent de 9 073.92 €

A la clôture de l'exercice 2011

⇒ Dans la section de fonctionnement, un excédent cumulé de 16 035.30 €
⇒ Dans la section d'investissement, un excédent cumulé de 2 907.83 €

Les restes à réaliser

⇒ Dépenses : 4 834.00 €
⇒ Recettes : 1 100.00 €
Soit un déficit de 3 734.00 €

Madame le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement selon la répartition suivante

⇒ Couverture du besoin d'autofinancement : R compte 1068 826.17 €
⇒ Solde de l'excédent de fonctionnement : R compte 002 15 209.13 €
⇒ Reprise de l'excédent d'investissement : R compte 001 2 907.83 €

Entendu l'exposé de Madame la Présidente, et en ayant délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, APPROUVE l'affectation des résultats de fonctionnements pour l'exercice 2011

Délibération N° 2012- 02- 11 - BUDGET PRIMITIF 2012

Le comité syndical, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif 2012 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Section de fonctionnement : 45 410.00 €

Section d'investissement : 22 356.00 €

Délibération N° 2012- 02- 12- Affectation du résultat Zone Artisanale

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2011

Madame la Présidente rend compte au comité syndical des résultats de l'exercice 2011.

Ces résultats font apparaître

⇒ Dans la section de fonctionnement, un excédent de 9 388.30 €
⇒ Dans la section d'investissement, un déficit de 44 511.47 €

A la clôture de l'exercice 2011

⇒ Dans la section de fonctionnement, un excédent cumulé de 9 388.30 €
⇒ Dans la section d'investissement, un déficit cumulé de 45 534.56 €

Les restes à réaliser

⇒ Dépenses : 0,00 €

⇒ Recettes : 0,00 €

Soit un excédent de 0,00 €

Madame le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement selon la répartition suivante

⇒ Couverture du besoin d'autofinancement :	R compte 1068	45 534.56 €
⇒ Solde de l'excédent de fonctionnement :	R compte 002	9 388.30 €
⇒ Reprise du déficit d'investissement :	R compte 001	36 146.26 €

Entendu l'exposé de Madame la Présidente, et en ayant délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, APPROUVE l'affectation des résultats de fonctionnements pour l'exercice 2011.

Délibération N° 2012- 02- 13 - BUDGET PRIMITIF 2012
Zone Artisanale

Le comité syndical, à l'unanimité,
VOTE le budget primitif zone artisanale 2012 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Section de fonctionnement : 201 096.00 €

Section d'investissement : 157 545.00 €

Délibération N° 2012- 02- 14 - Participations Communales 2012

Les membres du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Touristique et Rural du Pays des Marais fixent les participations communales à compter du 1er janvier 2012 comme suit :

Feugères 7 000,00 €

Marchésieux 7 000,00 €

Saint Martin d'Aubigny 7 000,00 €

A l'unanimité, les membres du Syndicat décident de demander un acompte aux communes de 2 000,00 € en Avril 2012.

Délibération N° 2012- 02- 16 - Subvention ADAME

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité,
DE VERSER une subvention à l'A D A M E pour un montant de 280 €

Délibération N° 2012- 02- 18 - Modalité heures complémentaires et supplémentaires

Le Conseil Syndical

Après en avoir délibéré,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

DECIDE

Peuvent également être amenés à effectuer des heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande de la Présidente, les agents titulaires et non titulaires à temps non complet,

Relevant des cadres d'emplois suivants : adjoint administratif 2ème classe

le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine (les heures effectuées au-delà de 35 heures par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires).

- les heures supplémentaires et les heures complémentaires réalisées seront :

S'agissant des heures complémentaires réalisées par les agents à temps non complet, rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent

Délibération N° 2012- 02- 19 - Avenant N°2 Lot N°2 Marché Zone Artisanale

Mme La Présidente présente le devis au sujet de l'avenant N°2 au marché – lot n°2 de l'entreprise ROMUALD LAISNEY concernant la réalisation de branchement pluviales dans la zone artisanale de la porte des Boscqs pour un montant HT de 522.00 € soit un montant TTC de 624.31 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

Accepte le devis de l'Entreprise ROMUALD LAISNEY pour un montant de 522.00 € HT

Autorise Mr Mme La Présidente à signer l'avenant N° 2 au marché – lot N°2

D'un montant HT de 522.00 € soit un montant TTC de 624.31 €.

Délibération N° 2012- 02- 20 - Annule et remplace la délibération 2012-02-17
Remboursement heures des employés municipaux

Madame la Présidente informe les membres du Comité que, selon un relevé des heures du personnel, le coût des employés municipaux au titre de 2011 pour la commune de Marchésieux est de 250.00 euros et pour Saint Martin d'Aubigny est de 7 100.00 euros.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

Accepte

le versement de 250.00 € à la Commune de Marchésieux

et de 7 100.00 € pour la commune de St Martin d'Aubigny

Au titre des travaux réalisés en 2011 par les employés municipaux de ces deux Communes.